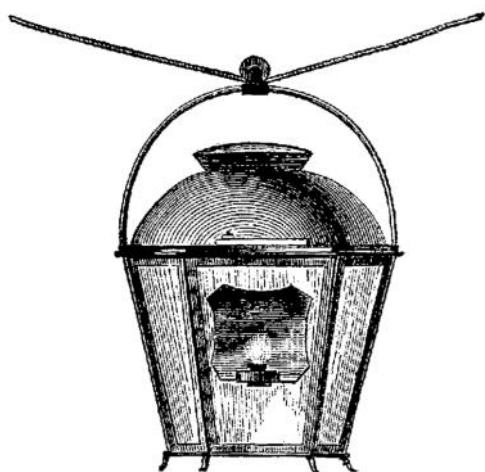


FIAT LUX ...

Vers l'an 1000 un premier éclairage de ville est mentionné à Cordoue en Espagne.

En imposant à chaque Londonien de suspendre une lanterne allumée à sa croisée, Londres devient en 1414 la première ville d'Europe régulièrement éclairée. Paris met deux siècles à suivre son exemple, et en 1667, installe aux deux extrémités de chaque rue, deux lanternes garnies de chandelles à double mèche. Les principales villes du royaume adoptent le même principe, et éclairent ainsi leurs rues du 20 octobre au 31 mars.

« *L'allumage des lampes se fait alors par des habitants désignés annuellement par les autorités, chacun dans son quartier, aux heures réglées (et un commis surnuméraire dans chaque quartier pour avertir de l'heure). Une taxe est prélevée, « l'impôt de boues et lanternes », qui permettra la transformation de la ville sous l'impulsion de son lieutenant de police* » (Wikipedia)



Réverbère (1744). Lanterne à huile inventée par Bourgeois de Chateaublanc composée d'une armature, d'un bec à huile et de réflecteurs métalliques qui réverbèrent la ou les flammes. (source Wikipedia)

En 1766 c'est à nouveau à Paris que l'éclairage public bénéficie d'un progrès important, avec le remplacement de la lanterne à chandelles par le réverbère à huile. On doit son invention à un ingénieur-horloger Dominique-François Bourgeois, dit « Bourgeois de Châteaublanc » qui a obtenu le 31 décembre 1744 des lettres patentes pour son brevet, en 1766, l'équipement des rues de Paris, puis le 30 mai 1769, le monopole du marché de l'éclairage.

Mais les petites villes ne profitent pas de ces avancées techniques, et jusqu'au début du XIX^{ème} siècle les habitants de Rambouillet qui souhaitent sortir la nuit ont intérêt à choisir une nuit de pleine lune, car aucune rue n'est éclairée.

Il est vrai que nos ancêtres n'avaient pas tellement de tentations, et que cette absence d'éclairage ne leur pesait donc sans doute pas trop.

Quoi qu'il en soit, l'administration préfectorale, mise en place par l'Empereur Napoléon, s'inquiète de la commodité et de la sécurité des habitants au cours de leurs sorties nocturnes. Dans les premiers jours de février 1812, elle invite par lettre le maire de Rambouillet, à « *amener le conseil à voter les fonds nécessaires à l'acquisition de réverbères pour éclairer les rues de la ville.* »

Le maire Henri Levasseur, déférant à cette requête, présente le projet à son conseil lors de la séance du 9 février 1812. A l'ordre du jour, une autre demande, sans aucun lien avec celle-ci, mobilise aussi son attention ... et nécessite également un financement : la création d'un poste d'instituteur et d'un poste d'institutrice afin de faire fonctionner l'école primaire de Rambouillet.

Malheureusement la ville est déjà fortement endettée, de sorte qu'elle ne dispose pas de recettes pour l'un ou l'autre de ces projets, et encore moins pour financer les deux en même temps.

A trois mois des élections municipales, le conseil préfère voter la résolution suivante :

« *considérant... qu'en raison des charges que les habitants de cette ville ont à supporter pour les besoins de l'Etat, il convient d'attendre que les circonstances soient plus favorables... pour l'établissement des réverbères et celui d'un instituteur et d'une institutrice, jusqu'à ce que la ville soit libérée de ses principales dépenses et que ses charges actuelles se trouvent diminuées.* »

En 1816, la situation financière de la ville s'est améliorée. Avec Louis XVIII la France n'a plus les mêmes dépenses militaires, et les impôts s'en trouvent allégés. Le maire Jean Sébastien Delorme peut donc proposer à son conseil ces deux dossiers, bloqués depuis quatre ans.

Il expose « *que les dépenses imprévues ont jusqu'à présent absorbé une grande partie des revenus de la Ville; mais que le Gouvernement paternel de Sa Majesté, apportant nécessairement et pour toujours les moyens d'une forte diminution de ces sortes de dépenses, il commençait à entrevoir la possibilité de réaliser deux projets qu'il avait conçus depuis longtemps, savoir :*

- - *établir une école gratuite, dirigée par les frères de la doctrine chrétienne,*
- - *et faire placer des réverbères pour éclairer les rues de cette ville. »*

Et après avoir fait ressortir « *l'extrême utilité du premier de ces établissements* », il ajoute :

« *quant aux réverbères, la sûreté et la commodité que leur établissement procurerait aux habitants et aux voyageurs seraient facilement appréciées, et qu'à l'égard de la dépense que cet établissement et son entretien occasionnerait, le conseil pourrait s'en faire une idée bien approximative par les devis et tarifs qu'il a mis sous les yeux de chacun. »*

C'est ainsi que le conseil, après étude de devis qui portent sur une somme de 1500 francs à prendre sur les revenus de l'année 1816, vote l'installation de 16 réverbères, dont 1 à 4 becs, 6 à 3 becs et 9 à 2 becs.

Ils sont installés rue de la Louvière (rue Chasles), place de la Foire (place Félix Faure) et Grande-Rue (rue de Gaulle) jusqu'au carrefour Maillet, c'est à dire tout l'axe principal.

Le 15 mai 1825, c'est à nouveau sur proposition du maire Delorme, que le conseil vote un équipement complémentaire, composé de 10 nouveaux réverbères, placés : 2 rue Troussevache, (rue Lachaux), 1 rue du Moulin (rue Potocki), 2 rue de la Corne (rue de Penthièvre), 2 rue d'Angiviller, 1 rue des Petits-Champs (rue Clemenceau), 1 rue du Hasard (rue Maurice Dechy) et 1 à l'entrée de la rue du Calvaire (rue des Eveuses).

Tout le centre ville se trouve ainsi éclairé.

Enfin, c'est le 15 mai 1830 que le conseil vote une troisième somme (900 francs) qui permet de doter les faubourgs de la Pierrefitte (av. du Gal Leclerc) et de la Louvière de 6 nouveaux réverbères.

Il faudra ensuite près d'un demi-siècle pour que ces 32 réverbères soient remplacés par des becs de gaz, comme ceux dont la rue de la Paix à Paris a été dotée la première, le 1^{er} janvier 1829. Ils sont aujourd'hui équipés d'ampoules électriques : la rue Maurice Dechy à elle seule bénéficie de 16 luminaires pour éclairer 350m jusqu'à la rue Gambetta. Demain ils seront sans doute équipés de « led » beaucoup plus économiques.

C'est ainsi que, s'il nous est aujourd'hui interdit de sortir de chez nous après 18 heures, nous pouvons au moins nous féliciter de savoir nos rues, certes désertes, mais du moins parfaitement éclairées !

Christian Rouet



« *Au moins son travail a-t-il un sens. Quand il allume son réverbère, c'est comme s'il faisait naître une étoile de plus, ou une fleur. Quand il éteint son réverbère ça endort la fleur ou l'étoile. C'est une occupation très jolie. C'est véritablement utile puisque c'est joli.* »
le Petit Prince d'Antoine de St Exupéry